

Le 16 janvier 2019

Isabelle Dubé
Journaliste
La Presse – Section Affaires
idube@lapresse.ca
redaction@lapresse.ca
debats@lapresse.ca

Bonjour Madame Dubé,

Dans votre article du 14 janvier intitulé « [Quatre métiers à éviter en 2019](#) », vous mentionnez la carrière en actuariat au nombre de ces quatre métiers en raison de la diminution du nombre de possibilités d'emploi dans le domaine des régimes de retraite. Cette évaluation de la profession actuarielle nous a bien étonnés vu la demande sans cesse croissante que nous observons au Canada à l'égard des compétences en actuariat.

L'ICA continue de constater un intérêt envers la profession chez les personnes possédant de solides aptitudes en mathématiques et en administration des affaires. En 2018, nous avons accueilli plus de 200 Fellows de l'Institut canadien des actuaires (FICA) entièrement qualifiés, et près de 500 nouveaux associés en voie d'atteindre la même qualification. Nous comptons à l'heure actuelle plus de 5 500 membres, qui travaillent d'un bout à l'autre du Canada et aux quatre coins du monde.

Bien qu'il soit vrai que les régimes de retraite à prestations déterminées (PD) ont perdu de leur attrait dans le secteur privé, bon nombre d'actuaires continuent d'exercer leurs activités dans le domaine des régimes de retraite malgré cette stagnation. Il existe toujours des régimes PD dans le secteur privé, dans le secteur public et chez les syndicats, et l'expertise actuarielle demeurera nécessaire pour assurer leur viabilité. Les FICA prennent une part active à de nombreux changements législatifs apportés à l'égard des régimes de retraite à l'échelle du pays en agissant à titre d'experts-conseils auprès des responsables des politiques. Également, plusieurs régimes de retraite ont adopté des stratégies de réduction des risques, notamment le transfert du risque de longévité à un tiers, ce qui nécessite aussi des connaissances actuarielles de haut niveau. En outre, nos membres participent très activement à la conception de régimes à prestations cibles et à risques partagés, de nouveaux types de régimes qui réunissent certaines caractéristiques des régimes à cotisations déterminées (CD) et des régimes PD. Les régimes de retraite individuels et les dispositions visant à assurer des prestations déterminées aux propriétaires d'entreprise et aux travailleurs autonomes sont aussi en hausse et nécessitent l'attestation d'un FICA.

Les régimes PD traditionnels ne sont peut-être pas très à la mode, mais le domaine de la retraite requerra toujours une expertise actuarielle, quel que soit l'instrument. Le domaine de la retraite est en évolution constante, une évolution dont les actuaires sont des acteurs de premier plan.

Nous observons également une forte demande à l'égard des compétences actuarielles dans le secteur des assurances, à la fois de la part des sociétés d'assurance-vie et des sociétés d'assurance incendie, accidents et risques divers (IARD). Toutes les sociétés d'assurance du Canada sont tenues d'adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici quelques années. Ce processus aura une incidence sur les activités de chaque société d'assurance, principalement en ce qui a trait aux rapports financiers et à l'évaluation. Par conséquent, il existe actuellement un besoin réel d'actuaires et de candidats au titre d'actuaire afin de gérer ces changements et d'en assurer la mise en œuvre dans un très court délai. Cela s'ajoute à l'exigence voulant qu'un FICA agisse à titre d'actuaire désigné au sein de chaque société d'assurance canadienne sous réglementation fédérale, ce qui confirme la valeur du titre professionnel et le caractère irremplaçable du rôle des Fellows dans ces domaines.

En plus des normes IFRS, plusieurs autres développements font présentement appel aux ressources actuarielles. Certains d'entre eux ont des répercussions sur le secteur IARD, lequel offre les assurances habitation et automobile, ainsi que les assurances sur les biens. Les sociétés d'assurance de ce domaine doivent assurer la gestion d'une quantité de données sans précédent recueillies au moyen d'appareils télématiques et autres. L'interprétation de ces données et leur utilisation aux fins de l'établissement d'une structure de tarification juste et prudente requièrent des compétences actuarielles. Les actuaires qui exercent leurs activités dans ce domaine prennent une part de plus en plus active à la surveillance et à l'atténuation des risques associés aux changements climatiques considérant l'incidence réelle que ces derniers exercent sur le coût des demandes de règlement liées aux dommages matériels.

Soyez assurée que les perspectives de jouir d'une carrière enrichissante et productive en actuariat demeurent et que la demande à l'égard des compétences actuarielles continue de croître, y compris dans le domaine des régimes de retraite.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général de l'ICA,

Michel Simard